

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 029-242900835-20251117-D25_168-DE



CARTOGRAPHIE DU REcul DU TRAIT DE CÔTE

Résumé non technique

Adoptée par le conseil communautaire
de Morlaix Communauté le 17 novembre 2025

ARTELIA

SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AN DOUR
MORLAIX COMMUNAUTÉ



MORLAIX
communauté
BRO MONTROULEZ

SOMMAIRE

Le littoral, un environnement dynamique, à l'interface entre la terre et la mer	3
Un territoire volontaire	3
Comment calculer un recul potentiel de l'exposition au recul du trait de côte ?	3
Quelles sont les hypothèses retenues ?	4
Quelles sont les limites des projections ?.....	6
Quel apport de la cartographie pour le territoire ?	6



Le littoral, un environnement dynamique, à l'interface entre la terre et la mer

Le phénomène d'érosion caractérisé par une perte de sédiment sous l'influence de la mer peut provoquer un recul du trait de côte. Il dépend à la fois de la configuration locale du littoral (topographie, nature des terrains et exposition) et de l'influence des conditions météo-marines.

Les phénomènes d'érosion et de submersion devraient s'accroître dans les décennies à venir du fait de l'élévation du niveau de la mer liée aux effets du changement climatique à l'échelle globale.

Un territoire volontaire

Les communes littorales de Morlaix Communauté se sont portées volontaires pour intégrer par décret la liste des communes « *dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral* ». L'inscription à cette liste implique, pour la collectivité, de réaliser une carte locale d'exposition au recul du trait de côte à l'échelle de son territoire, en application de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

An Dour, assurant la mise en œuvre de la compétence Gestion des milieux Aquatiques et Prévention de Inondations (GEMAPI) a réalisé la cartographie pour les 11 communes littorales du territoire, en co-portage avec les services de Morlaix Communauté, compétente en matière de planification urbaine.

Ces cartographies seront intégrées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat, dans un premier temps par voie de mise à jour de ses annexes, dans un second temps par traduction dans le PLUi-H révisé (révision prescrite le 8 avril 2024).

Comment calculer un recul potentiel de l'exposition au recul du trait de côte ?

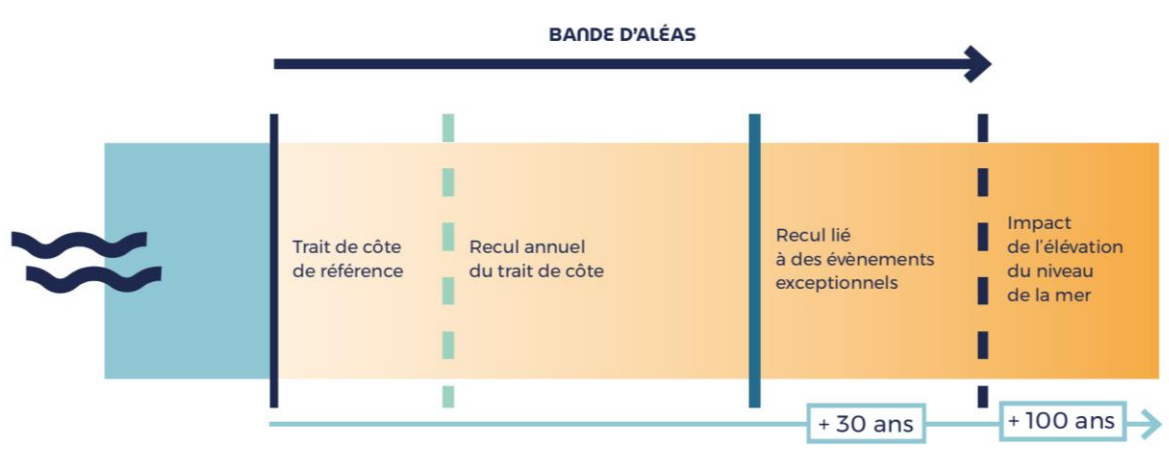
La cartographie représente les zones susceptibles d'être exposées au recul du trait de côte à l'horizon + 30 ans et + 100 ans. Elle porte sur l'ensemble des communes littorales du territoire de Morlaix Communauté.

La cartographie de recul du trait de côte repose sur les éléments suivants :

- Évolution historique du littoral, observée à partir des prises de vues aériennes anciennes depuis les années 1950 ;
- Impact des tempêtes, estimé à partir des observations réalisées sur le littoral des territoires voisins par l'Université de Bretagne Occidentale ;
- Impact de l'élévation du niveau de la mer hors condition de tempête, d'après les projections du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) ;
- Choix de gestion des ouvrages de protection déjà existants (murs, perrés, enrochements, etc.).



C'est le cumul de chaque paramètre qui apparaît dans les cartographies de projection de recul du trait de côte à l'horizon + 30 et + 100 ans permettant de définir la largeur du secteur exposé.



Conformément aux recommandations nationales, pour chaque horizon temporel, deux scénarios ont été étudiés, permettant d'évaluer les incertitudes parmi les différents paramètres intégrés aux cartographies :

- Scénario médian, visant à explorer les hypothèses les plus probables ;
- Scénario sécuritaire, visant à explorer les hypothèses les plus hautes.

Cette méthodologie a été appliquée et adaptée aux différents types d'environnement côtiers rencontrés sur le littoral de Morlaix Communauté (côtes sableuses et à galets, côtes rocheuses et à falaises, zones basses de marais maritime).

Quelles sont les hypothèses retenues ?

Après consultation de l'ensemble des communes concernées, les élus du territoire ont privilégié le choix du scénario sécuritaire de projection de recul du trait de côte, pour les horizons 30 ans et 100 ans.

Ce choix est justifié en raison des incertitudes importantes portant sur l'évolution future du littoral. Il est considéré comme le scénario le plus prudent et ambitieux vis-à-vis de l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique.

Il repose sur les hypothèses suivantes portant sur l'évolution du littoral :

- Marge haute pour les évolutions chroniques observées depuis les années 1950 d'après l'analyse statistique de la position des traits de côte historiques (photographies aériennes entre 1952 et 2021).
- Impact des tempêtes de l'hiver 2013-2014 considérées comme les plus impactantes en termes de recul du trait de côte sur la période récente.





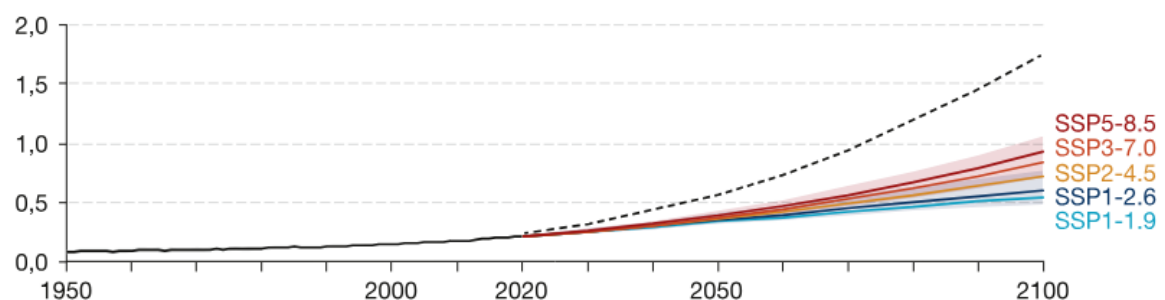
Tempête du 10 février 2020, marée de coefficient 106, Moulin de la rive à Locquirec

- Intervalle de confiance à 83 % de la projection d'élévation du niveau de la mer pour le scénario RCP 8.5 du GIEC. Ce scénario suppose des émissions de Gaz à Effet de Serre très élevées et un niveau de réchauffement de 4,4°C à l'horizon 2100 à l'échelle mondiale, correspondant à une élévation du niveau marin de + 32 cm (horizon 30 ans) à + 134 cm (horizon 100 ans).

ÉVOLUTION DU NIVEAU DES MERS SUIVANT LES SCÉNARIOS DU GIEC

Projection de la hausse moyenne du niveau des mers par rapport à 1900

En mètres



Note : les lignes pleines montrent les projections médianes. Les régions ombrées montrent les plages probables pour SSP1-2.6 et SSP3-7.0. La courbe pointillée (83^e percentile) indique un impact maximal, quoique faiblement probable, du scénario SSP5-8.5 sur le niveau des mers.

Source : Giec, 1^{er} groupe de travail, 2021

- L'instabilité sur le long terme des ouvrages et des aménagements littoraux. En effet, qu'il existe des incertitudes concernant la résistance des protections existantes à moyen et long terme notamment en lien avec l'élévation du niveau moyen de la mer. Cependant, cette hypothèse n'exclue pas la possibilité d'entretenir des ouvrages existants afin de pérenniser leur fonction de protection.



Ouvrages en enrochement présentant des effondrements de blocs au pied des habitations,
Moulin de la rive à Locquirec, novembre 2023

Quelles sont les limites des projections ?

Il s'agit de la première cartographie de l'exposition locale au recul du trait de côte sur le territoire. Cette cartographie a été construite sur la base d'hypothèses et de méthodes pouvant présenter des incertitudes liées à la précision des données. Aussi, cette cartographie pourra faire l'objet de mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances, notamment en fonction des suivis réguliers du trait de côte réalisés par les services d'An Dour.

Quel apport de la cartographie pour le territoire ?

Une meilleure connaissance de l'exposition au recul du trait de côte

Il s'agit avant tout d'une démarche d'information des acteurs du territoire afin de les sensibiliser aux conséquences du changement climatique et aux évolutions d'un phénomène naturel sur le littoral.

Une opportunité pour anticiper les impacts et renforcer l'adaptation du territoire

La cartographie représente un nouvel outil pour les collectivités leur permettant de réaliser des choix éclairés afin d'améliorer la résilience du littoral à moyen et long terme.

Une maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs exposés à travers les dispositions de la loi Climat et Résilience afin de ne pas aggraver l'exposition des biens et des personnes dans les années à venir



Conséquences de la cartographie d'exposition au recul du trait de côte sur la constructibilité

Loi Climat et Résilience



Zonage 30-100 ans

- Nouvelles constructions non limitées mais démolition aux frais de propriétaires
- Consignation du coût de la démolition à la construction du bien
- Possibilité de préempter si délibération locale

Après approbation des cartes :

- Informations acquéreurs/locataires
- Maintien des habitants via un «bail réel d'adaptation à l'érosion côtière» (BRAEC)

Cas des espaces non urbanisés :

- Principe d'inconstructibilité
- Possibilité de porter la bande littorale interdite d'urbanisation à plus de 100m

Zonage 0-30 ans

- PAS de nouvelle construction
Exceptions pour les services publics ou activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.
- Extensions et adaptations possibles si démontables et sans augmentation de la capacité d'habitation
- Droit de préemption pour l'adaptation au recul

